



INSCRIPTION SAISON 2017/2018

Vous avez choisi de rejoindre le DOJO PALOIS, nous en sommes ravis. Vous trouverez les horaires des différents cours en page 2.

Le dossier d'inscription comporte :

- la fiche de renseignements remplie ;
- le formulaire de demande de licence daté et signé ;
- la charte du judoka et des règles de vie dans le dojo (page 3) ;
- le certificat médical → « **apte à la pratique en compétition** » sur le passeport (à partir de benjamin).

Tarifs adhésion club et fédération

Licence : 37 € (assurance incluse)

Cotisation club : 10 €

Passeport (à partir de poussins / né en 2009) : 8 €

Tarifs des cours

	Cours Judo	Eveil 4/5 ans	Taïso ou adulte 1 cours
Pour 1 personne	160 €	100 €	90 €
Pour 2 personnes	240 €	180 €	160 €
Pour 3 personnes	330 €	250 €	220 €
4^{ème} personne gratuite			

Cas particulier: Bénéficiaire du R.S.A. : 120 € pour 1 personne, 200 € pour 2.

Paiement

Possibilité de payer en une, deux ou trois fois. Pour le paiement échelonné, les chèques seront pris à l'inscription et encaissés aux périodes suivantes :

- 1^{er} prélèvement à l'inscription
- 2^{ème} prélèvement en Janvier
- 3^{ème} prélèvement en Avril

Tenue

Pour toute première inscription d'un enfant fréquentant l'école primaire ou maternelle, **un kimono (avec ceinture) d'une valeur de 15 € sera fourni par le club** puis échangé lors d'une réinscription.

Remboursement

Les remboursements en cours d'année pour les paiements en une fois ne pourront être effectués que dans les 2 cas suivants : **déménagement ou blessure.**

Renseignements : contact@dojopalois-judo.fr

Dojo : Gymnase Léo Lagrange – Rue Jean Genèse – 64000 PAU

Site : <http://www.dojopalois-judo.fr> ou **Facebook :** <https://www.facebook.com/groups/dojopalois>

Email : contact@dojopalois-judo.fr



HORAIRES DES COURS

Lundi

17h30 / 18h30 : Mini-Poussins (6/7 ans)
18h30 / 19h30 : Poussins (8/9 ans)
18h15 / 19h30 : Compétiteurs - PPG* (à partir de 14 ans)
19h30 / 21h00 : Adultes

(*) Préparation physique généralisée

Mardi

18h15 / 19h45 : Kata (au Dojo Henri IV / Ecole H. IV, place de la République)

Mercredi

17h15 / 18h45 : Benjamins / Minimes (10/13 ans) - inclus arbitrage, kata, ju jitsu

19h00 / 21h00 : Compétiteurs (à partir de 14 ans)

Jeudi

19h00 / 21h00 : Judo Loisirs (Taïso / Ju Jitsu / Chambara)

Vendredi

17h30 / 18h15 : Eveil 4/5 ans
18h15 / 19h30 : Benjamin(e)s
19h30 / 21h00 : Compétiteurs et Minimes (confirmés)

Samedi

09h30 / 10h15 : Eveil 4/5 ans
10h15 / 11h15 : Mini-Poussins (6/7 ans)
11h15 / 12h15 : Poussins (8/9 ans)

Dojo : Gymnase Léo Lagrange – Rue Jean Genèse – 64000 PAU

Site : <http://www.dojopalois-judo.fr> ou **Facebook :** <https://www.facebook.com/groups/dojopalois>

Email : contact@dojopalois-judo.fr

DOJO PALOIS SAISON 2017 / 2018

Fiche d'inscription

NOM : Prénom :

Date naissance :/...../..... Grade (couleur de ceinture) :

Adresse :

..... CP : Ville :

☎ :/...../...../...../..... Travail :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

Courriel (en majuscule):

Personne à contacter en cas d'urgence → Nom:

Portable :/...../...../...../..... Lien de parenté :

- J'ai pris connaissance et accepte les éléments de la charte du judoka.
- J'accepte que mon image et/ou celle de mon (mes) enfant(s) soi(en)t utilisée(s) pour toute communication du club, numérique ou dans la presse locale.
- Lors des déplacements pour animations et compétitions, j'autorise les responsables du club à prendre les mesures d'urgence qui s'imposent, s'ils n'ont pas réussi à me joindre.

Signature :

RECAPITULATIF INSCRIPTION

	Montant	Mode de règlement		
Licence (assurance incluse)	37 €	<u>Espèces</u>	<u>Chèques</u> (si oui, nb et montants)	<u>ANCV</u>
Cotisation club	10 €			
Montant des cours €			
Passeport (obligatoire à partir de poussins / 2009)	8 €			
Total : €			
Remise de kimono (jusqu'en CM2)	Oui Non			
Administratif				
Fiche d'inscription	Certificat médical en date du :	Photo d'identité		

Observations :

Inscription prise par : Date :



CHARTRE DU JUDOKA ET DES REGLES DE VIE DANS LE DOJO

Cette chartre a pour but de donner les principes de fonctionnement que nous souhaitons maintenir au sein du DOJO PALOIS.

Le DOJO PALOIS est une **association loi 1901** dans laquelle la **responsabilité administrative** incombe aux dirigeants et la **responsabilité technique** aux enseignants.

➤ Le dojo est un lieu d'étude, aussi chacun se doit de **respecter le silence pendant les cours**. Toutefois, il est fortement conseillé, notamment chez les petits, de ne pas rester pendant les cours, afin de favoriser les capacités de concentration et les phases d'apprentissage.

➤ Sur le tapis chaque judoka doit veiller à adopter une **attitude et un comportement en parfaite harmonie avec les valeurs et les règles du judo** (tenue correcte, salut, respect du partenaire, hiérarchie des grades), que ce soit lors des entraînements ou lors des rencontres.

➤ Tout judoka se doit de veiller à son **hygiène corporelle** en ayant une tenue correcte, et en ne se déplaçant pas pieds nus à l'extérieur du tapis. Des vestiaires (avec douche) sont également à disposition **pour se mettre en tenue avant l'entraînement** et se doucher, se rhabiller après la séance.

➤ Durant les cours et entraînements, chacun doit veiller à **se désaltérer** et pour cela doit avoir sa propre bouteille d'eau au bord du tapis.

➤ Chacun doit veiller à avoir un minimum « **trousse-pharmacie** » (bandes adhésives, pansements, ciseaux...) dans son sac, tant pour l'entraînement que pour les compétitions.

➤ Les enfants sont **sous la responsabilité des enseignants durant les cours**, et en aucun cas en dehors des plages horaires d'enseignement.

➤ **L'engagement aux tournois, championnats, stages, passages de grades**, est de la seule responsabilité du président et des enseignants et sous réserve d'une participation régulière aux entraînements.

➤ Le judo est un sport d'opposition, aussi **chaque judoka est vivement incité à participer à des rencontres**, afin d'évaluer ses progrès, de vivre des expériences enrichissantes et de représenter le club avec l'ensemble de ses camarades.

➤ Le DOJO PALOIS organise différentes manifestations et championnats. Aussi, chacun est invité à **participer à ces moments de vie associative indispensables au bon développement du club et de son climat convivial**.

Le Président,
Frédéric MASSAL

柔道

CODE MORAL DU JUDO

LA POLITESSE

c'est le respect d'autrui

LE COURAGE

c'est faire ce qui est juste

LA SINCÉRITÉ

c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée

L'HONNEUR

c'est être fidèle à la parole donnée

LA MODESTIE

c'est parler de soi-même sans orgueil

LE RESPECT

sans respect aucune confiance ne peut naître

LE CONTRÔLE DE SOI

c'est savoir taire sa colère

L'AMITIÉ

c'est le plus pur des sentiments humains

Dojo : Gymnase Léo Lagrange – Rue Jean Genèse – 64000 PAU

Site : <http://www.dojopalois-judo.fr> ou **Facebook :** <https://www.facebook.com/groups/dojopalois>

Email : contact@dojopalois-judo.fr